

Emetteur : FBL N° panneau : P A J T 6
Affiché le : 12/01/24 Retiré le : 12/03/24

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Annexes : Non <input checked="" type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> Voir accueil		Arrêté n° ATM	2024	002
				Catégorie	Arrêté de circulation	
				Nombre de pages	1 / 1	
				Paraphe		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY						
ALTERNAT DE LA CIRCULATION Rue des Beaux Friches						

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004
Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : REHA ASSAINISSEMENT (Aqualter)
12, rue Claude CHAPPE
37230 FONDETTES
Mail : nicolas.gallaud@pkinvestissements.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue des Beaux Friches	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement	Du 22/01/2024 au 12/02/2024		X	

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Signalisation d'alternat

Ampliation adressée à :
REHA ASSAINISSEMENT-SOGEA
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjoint,




Chantal CHEVALLIER

JOUY, le 11/01/2024

M. le Maire de JOUY :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la réception en préfecture le :
11 JAN. 2024
-et de la notification le :